

Titres d'identité

Pour toute demande de carte d'identité ou de passeport, vous devez fournir certaines pièces justificatives et prendre rendez-vous avec l'État-civil pour finaliser votre démarche.

Prendre rendez-vous



INFORMATION : En raison d'une recrudescence du nombre de demandes, les délais de rendez-vous pour les titres d'identité (Carte Nationale d'Identité - Passeports) sont **actuellement longs**.

Dans ce contexte, le service en charge de l'État civil s'efforce de satisfaire la majorité des situations rencontrées.

Les futurs demandeurs sont toutefois invités à anticiper au maximum leur demande, notamment dans la perspective d'un voyage, et préparer suffisamment en amont les pièces à fournir.

Chaque situation étant différente, les usagers sont invités à se renseigner sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358> qui personnalise la demande et les pièces à fournir.

Il n'existe aucune procédure d'urgence pour voyage touristique pour lequel les démarches n'ont pas été anticipées. A l'issue de la prise de rendez-vous en ligne, l'utilisateur est orienté vers le site de pré-demande pour faciliter ses démarches.

Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 77](tel:0320127977)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h00 et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h00 pour l'état civil.

service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr

Liens utiles

[Carte nationale d'identité : pièces à fournir](#)

[Passeport biométrique : pièces à fournir](#)